

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE POLICE NORD VAUDOIS

**VENDREDI 2 NOVEMBRE 2012, HOTEL DE VILLE D'ORBE**

Le Président M. Dominique Vidmer, ouvre la première séance du Conseil intercommunal à 17 h. et salue les membres présents. Il remercie le commandant Pascal Pittet d'assister à notre séance.

Il s'excuse également d'avoir eu à proposer cette séance dans l'urgence, ceci afin de tenir compte du délai de présentation des budgets communaux.

L'ordre du jour établi se compose de 6 points à traiter.

- 1) Appel
- 2) Assermentation
- 3) Nomination de la secrétaire du conseil intercommunal
- 4) Communications du CODIR
- 5) Préavis sur le budget 2013
- 6) Divers et interventions individuelles

### **Point 1 : Appel**

Toutes les communes (respectivement 7) sont représentées totalisant 12 membres présents sur 14.

Le président constate que la commune d'Yverdon-les-Bains ne dispose que d'un seul membre suppléant au conseil intercommunal. Il souhaite qu'une personne soit proposée pour la prochaine assemblée.

M. Pierre-Alain Matile du CODIR est excusé pour des raisons professionnelles.

### **2) Assermentation** des membres absents lors de la cérémonie d'installation du 29.8.2012.

Messieurs Eric Girardet et Thierry Hermann sont assermentés en tant que délégués de la commune de Suchy.

### **3) Nomination de la secrétaire du conseil intercommunal**

M. Dominique Vidmer propose la candidature de Mme Marie-Louise Miéville. Aucune autre personne n'étant présentée, Mme Marie-Louise Miéville est élue à l'unanimité.

### **4) Communications du CODIR (Comité de Direction)**

M. Jean-Daniel Carrard, Président du CODIR nous informe que le contrat d'accréditation a été validé pour le 1<sup>er</sup> juillet 2012, le travail se faisant ainsi en toute légalité.

Le corps actuel compte 68 personnes, il en manque 5. Il faudra donc le renforcer.

Toutes les polices souffrent de façon générale du manque de personnel. Le réservoir de personnes formées s'appauvrit et cela reste un sujet d'inquiétudes pour les personnes responsables.

Le CODIR se réunit toutes les 4 à 5 semaines. Le bureau composé de l'Etat-Major et de trois membres du CODIR, qui sont M. Jean-Daniel Carrard (Yverdon) président, M. Pierre Mercier (Orbe) vice-président et M. Philippe Goldenschue (Corcelles s/Chavornay) tient séance toutes les deux semaines et que, si une personne sur les trois ne pouvait être présente, la séance a tout-de-même lieu.

Il semble que le climat entre les autorités politiques et la Police Nord vaudois est très bon. Il recommande de ne pas hésiter à contacter le commandant de police si le besoin s'en faisait sentir, ceci afin de pouvoir exercer un travail de proximité.

Pour la commune d'Orbe, cela est un peu différent car celle-ci se trouve plus grande, et il faut que chacun se positionne. Avec la Police municipale, les habitants, les autorités et le personnel de police de cette ville avaient certaines habitudes qu'il faut maintenant changer, mais tout est mis en œuvre pour que cela fonctionne bien.

M. Jean-Daniel Carrard transmet la parole au commandant de Police M. Pascal Pittet (Yverdon) qui souligne également que le manque d'effectif est aujourd'hui un problème majeur, mais les exigences professionnelles ne seront pas baissées pour autant.

L'intérêt pour la profession est là car ce n'est pas moins de 40 dossiers qui sont parvenus dont 4 très bons profils. Mais cette année sera celle d'un cadrage et de mise en place de la structure.

#### **5) PREAVIS POLICE NORD VAUDOIS 01/2012 SUR LE BUDGET 2013. Rapport de la commission de gestion, débat et décision.**

M. Dominique Vidmer procède à la lecture du préavis.

Il cède ensuite la parole à la commission de gestion, Mme Corinne Verly rapporteur, pour l'énoncé de son rapport.

La commission a formulé les remarques générales et particulières suivantes :

- 1) La répartition des coûts de la région est conforme au nombre d'habitants au 31.12.2011 et à la valeur du point d'impôt calculée également selon les chiffres de la péréquation 2011.
- 2) Cette répartition des charges s'est faite sur la base d'un budget prévisionnel de fr.10'376'800.-, correspondant à un dispositif de 65 policiers auxquels s'ajoutent le commandant, la secrétaire et le surveillant du trafic radar.
- 3) Pour éviter que les communes qui ne finançaient pas de manière spécifique leur sécurité ne soient trop sollicitées, celles-ci paient leur contribution à l'équivalent de 2 points d'impôt, le solde étant réparti entre Yverdon-les-Bains et Orbe, selon la pondération prévue dans le protocole initial.
- 4) Les avis recueillis dans les communes membres de l'association depuis l'entrée en vigueur du dispositif de la Police régionale, sont unanimement bons en ce qui concerne la qualité des prestations, même si le commandement ne dispose pas encore de l'effectif souhaitable.

- 5) Pour éviter que la commission de gestion ne puisse délibérer valablement à l'avenir, elle propose de modifier l'article 26 des statuts afin que deux suppléants fassent aussi partie de sa composition.
- 6) En conclusion la commission de gestion propose d'adopter le budget 2013, tel qu'il a été présenté par l'extrait du compte 611.

M. Dominique Vidmer transmet la parole à M. Jean-Daniel Carrard afin qu'il commente les différents points du budget.

La discussion est ensuite ouverte.

M. Pierre Mercier rappelle que les ASP (Assistants de Sécurité de Police) sont sous la responsabilité des communes et payés par celles-ci.

Concernant le point 5 du rapport de la commission de gestion, M. Dominique Vidmer nous informe que rien ne peut être décidé lors de cette séance. Une modification des statuts doit être portée à l'ordre du jour et doit faire l'objet d'un préavis, ce qui pourra être fait lors du prochain conseil.

La parole n'étant plus demandée la discussion est close. Le président soumet le préavis 01/2012 aux voix. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

#### **6) Divers et interventions individuelles**

M. Vidmer demande si une commune serait intéressée d'accueillir la prochaine séance du conseil intercommunal.

M. Jean-Michel Reguin de Montcherand nous communique qu'il se ferait un plaisir de nous recevoir.

La parole n'étant plus sollicitée, le Président lève la séance à 17h55.

M. Pierre Mercier au nom de la commune d'Orbe prend la parole et nous convie à une brève visite des nouveaux locaux de l'Hôtel de Ville et à partager ensuite le verre de l'amitié.

Le Président



VIDMER Dominique

La Secrétaire



MIEVILLE Marie-Louise